

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°15-24

**RELATIVE AU CALENDRIER 2025 DES GROUPES TECHNIQUES
PARITAIRES DE L'ANFA**

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-21 b) 1- de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu l'avenant n°35 du 6 décembre 2002 relatif aux qualifications et aux classifications professionnelles (étendu par arrêté du 30 avril 2003, JO du 14 mai 2003), prévoyant la création du Répertoire National des Qualifications Professionnelles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCSA),

Vu l'Accord Paritaire National complémentaire du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 17 décembre 2007, JO du 23 décembre 2007) et ses avenants n°1 en date du 22 février 2017 (étendu par arrêté du 12 juin 2017, JO du 1^{er} juillet 2017) et n°2 (étendu par arrêté du 5 février 2018, JO du 16 février 2018), prévoyant notamment que les décisions de création, de modification et de suppression de fiches de qualification sont prises par accord paritaire national négocié et conclu lors de la dernière CPN de chaque semestre,

Vu les délibérations paritaires n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications et n°24-23 du 9 novembre 2023 relative au dialogue social sur les classifications dans le cadre des examens périodiques des RNQSA/RNCSA,

Vu la délibération paritaire n°14-24 relative aux évolutions des qualifications professionnelles,

Considérant l'importance que les partenaires sociaux portent au suivi des dispositifs de qualification pour chacune des filières existantes dans le RNQSA en lien avec le panorama des emplois et les classifications afférentes, et par conséquent à la nécessité d'organiser un dialogue social permanent dans l'ensemble de ces domaines, selon un processus normalisé paritairement et étendu par le ministère du Travail,

Considérant le souhait des partenaires sociaux de la branche des Services de l'Automobile au sein de la Commission Paritaire Nationale de déployer les actions de formation nécessaires au développement de l'emploi et de l'employabilité dans la Branche et d'accompagner la transformation des métiers de la Branche au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain,

Convient de ce qui suit :

Article 1^{er} - Organisation des groupes techniques paritaires 2025

Des groupes techniques paritaires sont organisés pour l'année 2025 afin d'étudier l'ensemble des dossiers liés au suivi technique du RNQSA et du RNCSA, dans les conditions mentionnées à l'article 6.2 de la délibération n°3-19 susvisée relatif au processus de construction des fiches de qualification.

RC

✓ w

g
AF
la

L'ANFA assure le secrétariat et l'animation de ces groupes techniques paritaires.

Article 2 – Validation du calendrier 2025

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 6.2 précité, et sous réserve des dispositions des alinéas 4 et 8 de l'article 6.2, les organisations soussignées valident pour l'année 2025 le calendrier des groupes techniques paritaires suivant après proposition par l'ANFA lors de la Commission Paritaire Nationale du 21 novembre 2024 :

1^{er} SEMESTRE

THÈMES	DATES
VENTE ET MAINTENANCE CYCLES	Lundi 24 mars 14h à 16h30
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) & STATION-SERVICE	Lundi 31 mars 14h à 16h30
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AUTOMOBILES Vitrage	Lundi 7 avril 10h à 12h30 (+dég)

2nd SEMESTRE

THÈMES	DATES
VENTE AUTOMOBILE & PARCOURS CLIENT	Lundi 29 septembre 14h à 16h30
LOCATION DE VÉHICULES Courte durée	Lundi 6 octobre 10h à 12h30 (+dég)
ECOLES DE CONDUITE	Lundi 6 octobre 14h à 16h30
PARCS DE STATIONNEMENT	Mardi 7 octobre 14h à 16h30
CONTRÔLE TECHNIQUE	Lundi 13 octobre 14h à 16h30

RC

VW

Handwritten signature in blue ink.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2024

Organisations Professionnelles

MOBILIANS



FNA



Organisations syndicales de salariés

CFTC



CFE-CGC



Fo reherp



FGTA-CPDT



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°15-24

RELATIVE AU CALENDRIER 2025 DES GROUPES TECHNIQUES PARITAIRES DE L'ANFA

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-21 b) 1- de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu l'avenant n°35 du 6 décembre 2002 relatif aux qualifications et aux classifications professionnelles (étendu par arrêté du 30 avril 2003, JO du 14 mai 2003), prévoyant la création du Répertoire National des Qualifications Professionnelles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCSA),

Vu l'Accord Paritaire National complémentaire du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 17 décembre 2007, JO du 23 décembre 2007) et ses avenants n°1 en date du 22 février 2017 (étendu par arrêté du 12 juin 2017, JO du 1^{er} juillet 2017) et n°2 (étendu par arrêté du 5 février 2018, JO du 16 février 2018), prévoyant notamment que les décisions de création, de modification et de suppression de fiches de qualification sont prises par accord paritaire national négocié et conclu lors de la dernière CPN de chaque semestre,

Vu les délibérations paritaires n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications et n°24-23 du 9 novembre 2023 relative au dialogue social sur les classifications dans le cadre des examens périodiques des RNQSA/RNCSA,

Vu la délibération paritaire n°14-24 relative aux évolutions des qualifications professionnelles,

Considérant l'importance que les partenaires sociaux portent au suivi des dispositifs de qualification pour chacune des filières existantes dans le RNQSA en lien avec le panorama des emplois et les classifications afférentes, et par conséquent à la nécessité d'organiser un dialogue social permanent dans l'ensemble de ces domaines, selon un processus normalisé paritairement et étendu par le ministère du Travail,

Considérant le souhait des partenaires sociaux de la branche des Services de l'Automobile au sein de la Commission Paritaire Nationale de déployer les actions de formation nécessaires au développement de l'emploi et de l'employabilité dans la Branche et d'accompagner la transformation des métiers de la Branche au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain,

Conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} - Organisation des groupes techniques paritaires 2025

Des groupes techniques paritaires sont organisés pour l'année 2025 afin d'étudier l'ensemble des dossiers liés au suivi technique du RNQSA et du RNCSA, dans les conditions mentionnées à l'article 6.2 de la délibération n°3-19 susvisée relatif au processus de construction des fiches de qualification.



L'ANFA assure le secrétariat et l'animation de ces groupes techniques paritaires.

Article 2 – Validation du calendrier 2025

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 6.2 précité, et sous réserve des dispositions des alinéas 4 et 8 de l'article 6.2, les organisations soussignées valident pour l'année 2025 le calendrier des groupes techniques paritaires suivant après proposition par l'ANFA lors de la Commission Paritaire Nationale du 21 novembre 2024 :

1^{er} SEMESTRE

THÈMES	DATES
VENTE ET MAINTENANCE CYCLES	Lundi 24 mars 14h à 16h30
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) & STATION-SERVICE	Lundi 31 mars 14h à 16h30
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AUTOMOBILES Vitrage	Lundi 7 avril 10h à 12h30 (+déj)

2nd SEMESTRE

THÈMES	DATES
VENTE AUTOMOBILE & PARCOURS CLIENT	Lundi 29 septembre 14h à 16h30
LOCATION DE VÉHICULES Courte durée	Lundi 6 octobre 10h à 12h30 (+déj)
ECOLES DE CONDUITE	Lundi 6 octobre 14h à 16h30
PARCS DE STATIONNEMENT	Mardi 7 octobre 14h à 16h30
CONTRÔLE TECHNIQUE	Lundi 13 octobre 14h à 16h30



Fait à Meudon, le 19 décembre 2024

Organisations Professionnelles

Organisations syndicales de salariés

U207 